

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER.

Secrétaire de séance : Jacqueline GATTEPAILLE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°CM20231215-012 du 15 décembre 2023, télétransmise en Préfecture des Deux-Sèvres le 19 décembre 2023 (suite à erreur matérielle).

OBJET : Reprise de la voirie, réseaux divers et espaces communs du lotissement du Fief Coutant II à Echiré

Le Maire expose.

Par délibération du 31 août 2007, le conseil municipal a fixé les conditions générales de transfert des voiries, réseaux et espaces communs de lotissements privés.

Le Maire rappelle que le lotissement du « Fief Coutant II » sis rue de la Croix déposé par Maison du Marais, 4, rue Martin Luther King 79000 NIORT, a été autorisé par arrêté du 11 octobre 2016 (PA n°07910916X0001), successivement transféré à la SARL AG FONCIER, 4, rue Martin Luther King 79 000 NIORT le 08 mars 2017, (PA7910916X0001 T01), puis modifié par arrêtés des 17 octobre 2017 et 16 juillet 2018.

M. Lucas BOEUF, Responsable Aménagement Foncier et Promotion immobilière à AG FONCIER, a sollicité par écrit le 28 juillet 2023, l'intégration des espaces communs du lotissement du « Fief Coutant II » dans le domaine public communal.

La déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT), y compris les travaux de finition, a été reçue en mairie d'Echiré le 13 juillet 2022.

Les rapports des inspections des réseaux Eaux Usées, Eaux de Pluviales, Eaux Potables, Electricité et France Télécom ont été reçus en octobre 2023.

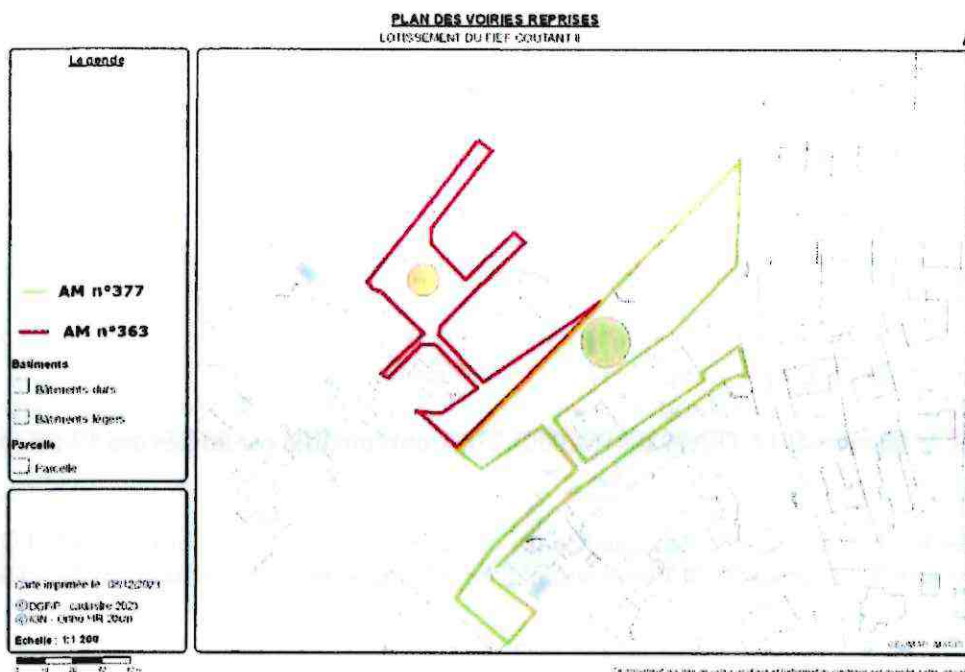
Le lotisseur s'engage à remettre à la commune les Dossiers des Ouvrages Exécutés avec les fiches techniques des matériaux.

Une visite contradictoire sera alors programmée, afin de vérifier que la DAACT ne fait l'objet d'aucune contestation.

Vu les pièces fournies et l'engagement du lotisseur à l'appui de la demande d'intégration,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'accepter le transfert amiable dans le domaine privé communal, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AM n° 363 d'une superficie de 1 779 m², AM n° 377 m² d'une superficie de 3939 m² et AM n°392 d'une superficie de 22 m² représentant l'ensemble des voiries, réseaux et espaces communs du lotissement du « Fief Coutant II » pour une superficie totale de 5 740 m² ;**
- **de donner tous pouvoirs au Maire pour la signature des documents nécessaires à ce transfert amiable ainsi que l'acte notarié qui sera rédigé par Me Pauline ROUSSEAU, notaire commun aux deux parties, Notaire à Niort (79000) ;**
- **de dire que les frais d'actes sont à la charge de AG FONCIER, représenté par M. Lucas BOEUF responsable Aménagement Foncier et Promotion immobilière, au 4, rue Martin Luther King 79000 NIORT ;**
- **de décider que ce transfert amiable dans le domaine privé communal sera suivi, après signature de l'acte authentique, d'une décision de classement dans le domaine public routier communal des voiries (rue Berty Albrecht et rue Silas Geay) ouvertes à la circulation publique et générale, et dans le domaine public général de la commune des espaces communs et espaces verts ouverts au public.**



Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.



Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : 21 DEC. 2023

Notifié ou publié le : 21 DEC. 2023

Fait et délibéré le 15 décembre 2023

La secrétaire de séance,
Jacqueline GATTEPAILLE